

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 39 (2002)  
**Heft:** 1523

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

5 juillet 2002  
Domaine Public n° 1523  
Depuis trente-neuf ans,  
un regard différent sur l'actualité

## Tirer le diable par la quote

**L'**ORGANISATION FAÎTIÈRE PATRONALE, *ECONOMIESUISSE*, AYANT OBSERVÉ QUE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE L'ETAT ET DES ASSURANCES SOCIALES obligatoires (4%, en moyenne sur dix ans) est plus forte que celle du PIB (2,3%), propose de corriger la tendance: mettre la dépense étatique au rythme du PIB. Elle suggère donc, dans un bric-à-brac, des économies qui n'épargnent aucun secteur, même ceux déclarés prioritaires comme la formation; la priorité se traduit simplement par une réduction moins forte que pour les autres !

Inutile de discuter le détail de chaque proposition lancée à la va-comme-je-te-pousse. Un exemple de cette absence de sérieux : «Compte tenu du faible taux de natalité, il n'est pas nécessaire d'augmenter l'effectif des enseignants». Au chapitre de la formation, cette ânerie est présentée comme une proposition principale. Faut-il rappeler que la natalité n'est pas le seul facteur qui détermine la scolarisation, mais aussi l'immigration et le regroupement familial? Comme employeurs friands de main-d'œuvre étrangère, les patrons l'ignorent-ils?

Plus essentiellement, le concept de quote-part de l'Etat est discutable dans l'interprétation patronale: plus la quote-part est élevée, moins un pays est économiquement compétitif. Tout d'abord, définie comme l'ensemble des prélèvements obligatoires, elle ne comprend pas - bien qu'imposés par la loi - le deuxième pilier et l'assurance-maladie. Si cette dernière était financée par un prélèvement sur les revenus, versé à une caisse centrale, la quote-part augmenterait, mais la compétitivité nationale n'en souffrira pas.

Les prélèvements obligatoires, argumente *economiesuisse*, diminuent la capacité des particuliers à consommer librement. C'est

vrai. Mais ils permettent aussi à d'autres (chômeurs, retraités, invalides) d'avoir accès à la consommation. Il y a redistribution. Il faudrait donc démontrer à partir de quel moment cette redistribution est aggravante au point d'entraver la dynamique économique. Pour les entreprises aussi, l'analyse patronale mériterait d'être moins sommaire. Certes, elles supportent des charges qui alourdissent les coûts de revient, mais elles bénéficient aussi du pouvoir d'achat ainsi généré, de même que beaucoup d'entreprises profitent directement de la dépense publique. Certes, elles sont soumises à l'impôt sur les bénéfices.

Mais le vrai problème fiscal pour leur compétitivité est la manière dont le fisc permet de transformer leurs investissements, leurs frais de recherche et de développement, en amortissements. En ce domaine il est compréhensif. La compétitivité n'est donc pas freinée par l'impôt, qui ne touche que le bénéfice distribué. Mais l'idéologie dominante tend à faire croire que les dividendes et la cotation boursière sont les seuls signes de la compétitivité.

Il y a certes, en Suisse comme ailleurs, un problème d'équilibre des finances publiques et du régime des assurances sociales. Il mérite d'être traité pour lui-même. La Confédération s'est d'ailleurs dotée d'un frein aux dépenses voulu par la droite. Introduire la notion floue de quote-part - celle de la Suisse est d'ailleurs basse en comparaison internationale - c'est vouloir escamoter d'autres facteurs, notamment la démographie, c'est-à-dire la partie humaine de l'ensemble social.

AG

---

**Introduire  
la notion floue  
de quote-part  
c'est vouloir  
escamoter  
d'autres  
facteurs.**

### Sommaire

**Marché de l'électricité (3):** Un combat symbolique (p. 2)

**Environnement:** Une course-poursuite sans fin (p. 3)

**«Partenariat enregistré»:** La Suisse au cœur de l'Europe (p. 4)

**Tabac et alcool:** Genève peut faire sauter un verrou fédéral (p. 5)

**Forum:** L'insécurité a-t-elle un sexe? (p. 6)

**Jura:** Une idée juste menacée par une mise en œuvre aberrante (p. 7)